

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS**

**DÉCISION RELATIVE A L'ACTUALISATION DES TARIFS DES MANIFESTATIONS
ORGANISEES PAR LE SERVICE EVENEMENTIEL ET CULTURE**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-17, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à l'effet de fixer la totalité des tarifs des droits de voiries, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Vu les décisions n°2021-51 du 19 mai 2021, n°2021-63 du 17 juin 2021 et n°2021-81 du 3 septembre 2021 ;

Considérant qu'il convient d'actualiser et de regrouper les tarifs des manifestations organisées par le service événementiel et culture à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : les tarifs de buvette et de petite restauration sont fixés à compter du 1er septembre 2022 comme suit :

Buvette :

Bière : 2 €

Bière de qualité supérieure Duvel et Leffe : 3 €

Vin en bouteille : 10 €

Pétillant et cidre en bouteille : 10€

Verre de vin et cidre : 2 €

Soda, eau pétillante et jus de fruits : 1.50 €

Café, thé et eau plate : 0.50 €

Petite restauration :

Sandwich et croque-monsieur : 2 €

Crêpe, gaufre, barbe à papa : 1 €

ARTICLE 2 : les tarifs des concerts, spectacles, sorties et événements sont fixés à compter du 1er septembre 2022 comme suit :

Concerts, spectacles et sorties de catégorie 1 jusqu'à 1000 € :

Moins de 12 ans : 5 €

Plus de 12 ans : 10 €

Concerts, spectacles et sortie de catégorie 2 de 1001 € à 1500 € :

Moins de 12 ans : 10 €

Plus de 12 ans : 15 €

Concerts, spectacles et sortie de catégorie 3 au-delà de 1500 € :

Moins de 12 ans : 20 €

Plus de 12 ans : 35 €

50 % de remise pour les titulaires d'une carte d'invalidité

Spectacles à 1 € : 1 €

Conteurs en campagne : 3 €

Bourse aux livres : 1 € le kilo

Les droits d'entrées des manifestations TRIALYSCOLOR et BRADERIE sont fixés comme suit :

TRIALYSCOLOR : 6 € par participant ou 16 € par famille (à partir de 3 inscriptions du même foyer fiscal)

BRADERIE : 5 € l'emplacement de 4 mètres

Article 3 : les tarifs de la bibliothèque, des ateliers culturels et des clubs sont fixés à compter du 1^{er} septembre 2022 comme suit :

Adhésion bibliothèque	
Habitants de la CCFL	Extérieurs de la CCFL
0 €	20 €

Atelier PEINTURE	
Habitants de la commune	Extérieurs
163,30 €/an pour la 1 ^o inscription	228,70 €/an pour la 1 ^o inscription
108,90 €/an pour la 2 ^o inscription	174,30 €/an pour la 2 ^o inscription
81,70 € pour la 3 ^o inscription	130,70 €/an pour la 3 ^o inscription

Autres Ateliers et clubs	Habitants de la commune	Extérieurs
couture, scrapbooking, peinture sur porcelaine.	30,50 € par trimestre et par atelier	40,10 € par trimestre et par atelier
cuisson de la peinture sur porcelaine	0.30 € le kg	

clubs (tricot, patchwork,
informatique, mémoire, remue-
ménages...)

5.40 €

Envoyé en préfecture le 29/08/2022

Reçu en préfecture le 29/08/2022

Affiché le 29/08/2022

ID : 062-216207365-20220810-DEC22_99-AI

SLOW

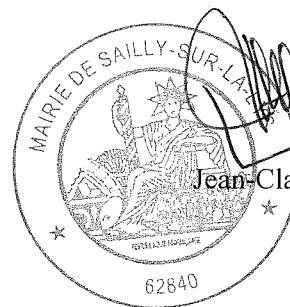
Article 4 : les décisions n°2021-51, n°2021-63 et n°2021-81 précitées sont abrogées au 1^{er} septembre 2022.

Article 5 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Article 6 : elle peut faire l'objet d'une recours gracieux auprès de l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans les 2 mois de sa publication.

Fait à Sailly-sur-la-Lys, le 10 août 2022

DEC n°2022-99



Le Maire

Jean-Claude THOREZ